ALIMENTATION

Des biscuits... aux microalgues

Cette start-up des Hauts-de-Seine conçoit des alternatives aux produits laitiers et aux œufs.

LES GOURMETS n'y retrouve ront certes pas le goût du véritable saumon fumé et du lait de vache. Le saumon végétal, le lait mais aussi les cookies et la brioche élaborés à Malakoff (Hauts-de-Seine) par la startun Algama ne manquent cependant ni de saveur ni de texture.

« Nous nous attachons au goût en premier pour séduire les consommateurs », souligne Alvyn Severien, le président de cette entreprise basée à Paris, qui fabrique des ingrédients dérivés de microalgues notamment la spiruline concoit des recettes pour l'in-

dustrie agroalimentaire. Cette entreprise créée en 2013, c'est le projet commun de fin d'études de trois amis d'enfance de L'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne) : Alvvn Severien, Gaëtan Cohin, toujours à ses côtés, et Mathieu Gonçalves, qui s'est depuis lancé dans une autre aventure. Les deux

premiers avaient délà consommé des microalgues, en complément alimentaire ou en cicatrisant. Ce test leur a donné l'idée d'un défi : « De mocratiser l'algue alimentai re ». Une gageure dans un pays comme la France, « très traditionnel en agroalimentaire ». « Au début, les gens ne comprenaient pas ce que nous voulions faire. Autourd'hui, les demandes sont très fortes, c'est une lame de fond! » se réiouit Gaëtan Cohin.

Un marché porteur

Car Algama surfe sur le mar-ché en pleine expansion du véganisme, du végétalisme et du végétarisme, en imaginant des alternatives aux produits laitiers et aux œufs, avec des apports nutritionnels. « Des apports en oméga 3, en protéines, en vitamines (B9, K...), qui varient selon les algues », précise le biologiste Jean-Paul Cadoret, directeur scientifique de la société

« Ce qui est intéressant, c'est qu'Algama sort du complément alimentaire pour



donner une fonctionnalité de santé à des produits du quotidien », ajoute Xavier Terlet. spécialiste en innovations, qui avait soutenu la jeune société lors du Salon international de l'alimentation (Sial) en 2014. La start-up y avait remporté deux prix, justement pour une boisson dite fonctionnelle, dénommée « Springwave ». Le liquide, d'un bleu « naturel », « antioxydant » et « récréatif »,

Les mayonnaises sans œufs, elles, sont accessibles dans les rayons de plusieurs enseignes alimentaires (Car-refour, Auchan, Franprix...). Il faudra encore patienter pour goûter le lait et les cookies conçus dans le laboratoire.

est désormais vendu en ligne

Forts de ce succès, les dirigeants de la start-up veulent aller plus loin dans la fabrication d'ingrédients et de pro-duits dérivés des microalgues. Le conseil régional d'Île-de-France et l'Europe entendent les y aider en leur versant notamment un million d'euros

600 000 € octrovés par le conseil régional

La région leur a remis 600 000 €, dans le cadre de son plan de relance industrielle Elle avait recu 485 dossiers ; elle a retenu 75 sociétés, qui se partageront une enveloppe globale de 42 millions d'euros. « 600 000 €, c'est énorme », souligne le con-

seiller régional (LR) Franck Margain. Par ailleurs président de l'agence Paris Région Entreprises, il y voit la preuve de « l'engagement de la région en faveur de la relance industrielet en particulier des indus tries innovantes »

Ces fonds vont notamment permettre à Algama de financer l'aménagement d'une unité de production en lle-de-France, dans un lieu qui reste à déterminer. « Elle nous permettra de produire plus de vo-lumes et d'accélérer nos process », se réjouit Alvyn

everien. « Quand nous avons créé notre société, nous n'avons pas trouvé de lieu pour faire de la fabrication », fait-il remardes produits alimentaires. quer. La start-up a incubé à Agoranov, à Paris, avant d'in-

Malakoff (Hauts-de-Seine)

le 20 janvier. Gaëtan Cohin

de la start-up Algama.

(à g.) et Alvyn Severien sont

vestir le site de recherches Genopole, à Évry (Essonne) Algama continue à faire de la recherche au Muséum na tional d'histoire naturelle, à

Paris. Elle a un deuxième laboratoire, à Avignon (Vauclu-se), dédié aux grands procédés. Le troisième, orienté fabrication, se trouve donc à

Vers une collaboration avec d'autres sociétés

Si leurs futurs locaux sont suffisamment grands, les diri-geants d'Algama prévoient d'y faire une place à d'autres start up de leur secteur, « pour échanger ». D'où leur choix de poursuivre leur développe-ment en France, malgré les appels du pied des Etats-Unis où ils ont levé de nombreux fonds et ont un bureau.

« Même si 85 % de notre actionnariat est étranger, nous voulons rester en France car il y a un vivier de cerveaux incroyable autour de la food tech. C'est l'un des pays du monde les plus avancés dans le domaine des algues », vante Alvyn Severien.



Mayonnaises, biscuits, boissons et même... saumon, la gamme de produits à base d'algues proposée par Algama est large.

Comptes de campagne : le maire de Trappes sur la sellette

L'élection d'Ali Rabeh a été invalidée par la justice. Un nouveau revers pour l'élu.

YVELINES

L'ANCIEN POULAIN de Benoît Hamon, Ali Rabeh, ira-t-il au bout de son mandat ? Le tribunal administratif de Ver-sailles a annulé hier l'élection municipale de mars 2020 à Trappes, à la suite d'un re-cours déposé par la liste d'opposition Engagement Trappes

Citoyens. On reproche à celui qui avait récolté 40 % des suffrages au second tour des élections municipales des manquements importants aux règles du code électoral.

Alors qu'il était candidat. Ali Rabeh (Génération s) a mené

des actions auprès de personnes fragiles pendant le confi-nement. Et ce, en utilisant l'association Cœur de Trappes qu'il présidait à l'époque

Des actions non déclarées

Durant les trois mois qui se sont écoulés entre le premier et le second tour, reporté à cause de l'épidémie de Covid-19, les membres de l'associa-tion sont en effet restés mobilisés en distribuant des colis alimentaires ou encore des masques. Or, ces actions n'ont pas été déclarées dans les comptes de campagne du

Pour cela, l'élu s'était déjà fait épingler par la commis

sion nationale de contrôle des comptes de campagne et des financements politiques en décembre dernier. Celle-ci ci avait estimé qu'Ali Rabeh, toujours en lice pour le second tour et toujours à la tête de Cœur de Trappes, aurait dû se mettre en retrait de l'association « en adoptant une attitude plus réservée ». Contacté, Ali Rabeh, est

en total désaccord avec la décision, à [ses] yeux infondée, prise par le tribunal administratif ». « Serein et posi tif », il a immédiatement fait appel du jugement. En attendant la décision du Conseil d'Etat qui sera rendue dans les six mois. Ali Rabeh reste maire de Trappes

Celui qui explique être « au boulot depuis huit mois pour les Trappistes » dénonce un « harcèlement judiciaire de la part d'Othman Nasrou et Mustapha Larbaoui », les têtes de la liste Engagement Trappes Citoyens, qui avaient obtenu 37 % des suffrages au second tour. Ali Rabeh estime encore que ses adversaires qui « ne siègent même pas au conseil municipal n'ont plus que les tribunaux pour essaver d'exister »

Des propos réfutés par Othman Nasrou, qui rappelle que lors de ces actions caritatives, « la photo d'Ali Ra-beh circulait partout ». Selon lui, le maire de Trappes « a triché de manière massive et



Ali Rabeh a été élu maire de Trappes avec 40% des suffrages

délibérée ». De son côté, l'ancienne députée de la 11e circonscription des Yvelines Na-dia Hai, aujourd'hui ministre déléguée chargée de la Ville « prend acte de la décision du tribunal ». Celle qui avait soutenu le maire sortant Guy Malandain souhaite pour repré-senter Trappes « un candidat qui porte l'ambition des quartiers prioritaires de la ville